Docu 27091 p.1

Décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la Région wallonne, fait à Dakar le 6 novembre 1998

# D. 24-10-2002

M.B. 05-11-2002

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - L'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la Région wallonne, fait à Dakar le 6 novembre 1998, sortira son plein et entier effet.

Bruxelles, le 24 octobre 2002.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,

## H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

## R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

## J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

### P. HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique,

## Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

### R. MILLER

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.

Mme N. MARECHAL